

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Je, Isabelle Boileau, présidente d'élection, donne l'avis suivant aux électeurs de la Ville de Saint-Eustache.

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Le poste de maire.
- Tous les postes de conseiller, à savoir le poste de conseiller de chacun des districts électoraux suivants :

Du Vieux-Saint-Eustache	(#1)
Du Carrefour	(#2)
Rivière-Nord	(#3)
Des Érables	(#4)
Clair Matin	(#5)
De la Seigneurie	(#6)
Des Moissons	(#7)
Des Îles	(#8)
Plateau des Chênes	(#9)
Des Jardins	(#10)

1. Toute déclaration de candidature, à l'un ou l'autre des postes, devra être produite au bureau de la présidente d'élection du **vendredi 17 septembre au jeudi 30 septembre 2021** aux heures suivantes :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le vendredi de 9 h à 13 h

et

- Le **vendredi 1^{er} octobre 2021** de 9 h à 16 h 30, le bureau sera ouvert de façon continue.

Il est fortement recommandé de prendre un rendez-vous préalablement.

2. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h.

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance - COVID-19)**

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes domicilié(e) dans la Ville, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

santé publique, car vous :

- Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- Présentez des symptômes de COVID-19;
- Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 13 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

3. J'ai nommé, pour agir à titre de secrétaire d'élection, madame Isabelle Bourcier.
4. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau de la présidente d'élection au 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, au numéro de téléphone suivant: 450-974-5001 poste 5101 ou par courriel à l'adresse elections@saint-eustache.ca
5. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter la page www.saint-eustache.ca/elections2021

Fait à Saint-Eustache, ce 24^e jour d'août 2021.

La greffière et présidente d'élection,

Isabelle Boileau